

**CERTIFICAT MÉDICAL À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION à la Faculté des Sciences du Sport de l'Université Paris-Saclay**

*Ce document est destiné au médecin traitant ou au médecin du sport.*

*L'entrée en formation STAPS implique la participation obligatoire à des Activités Physiques, Sportives et Artistiques (APSA) pratiquées dans le cadre des enseignements universitaires, à raison d'au moins 10 heures hebdomadaires.*

*Les APSA susceptibles d'être pratiquées au cours de la formation comprennent notamment : Athlétisme, Badminton, Basketball, Danse, Escalade, Football, Gymnastique, Handball, Judo, Natation, Rugby, Tennis, Volley-ball.*

*Ces activités peuvent comporter des efforts d'intensité variable, des situations d'opposition, des contraintes locomotrices importantes (course, sauts, réceptions, changements de direction), des activités aquatiques ainsi que des risques traumatiques ou cardiaques inhérents à certaines pratiques sportives (technique, intensité).*

*Le médecin est invité à prendre en considération l'état de santé global de l'étudiant(e) et toute pathologie susceptible de nécessiter des précautions particulières, des restrictions ou des aménagements qui pourront être demandés au service de santé étudiante de l'université par l'étudiant (justificatifs à l'appui).*

---

**CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE  
PHYSIQUE DES ACTIVITES SPORTIVES ET ARTISTIQUES DANS LE CADRE  
D'ETUDES A LA FACULTE DES SCIENCES DU SPORT – STAPS**

Je soussigné.e,

Docteur : .....

Nom et prénom : .....

N° RPPS : .....

certifie avoir examiné ce jour l'étudiant.e :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

et :

☐ Atteste de l'absence de contre-indication médicale à la pratique des Activités Physiques, Sportives et Artistiques (APSA) prévues dans le cadre des études en STAPS, à raison d'au moins 10 heures hebdomadaires.

☐ Atteste avoir réalisé un ECG en systématique ne montrant aucune anomalie

☐ N'atteste pas de l'absence de contre-indication médicale à la pratique des Activités Physiques, Sportives et Artistiques (APSA) prévues dans le cadre des études en STAPS.

☐ Demande un avis cardiologique préalable à la pratique intensive d'une activité physique

☐ Demande un autre avis médical spécialisé : .....

Le cas échéant, le médecin peut préciser les restrictions, contre-indications partielles ou recommandations particulières qui seront étudiées par le médecin de prévention du service de santé étudiante de l'Université, seul habilité à établir les recommandations d'aménagements d'études ou d'examens :

.....  
.....  
.....

Dans cette situation, l'étudiant(e) devra obligatoirement prendre contact au plus tard avant le 30 septembre 2026 avec le Service de Santé Étudiante de l'Université Paris-Saclay afin de prendre RDV en vue d'étudier les éventuels aménagements de formation avec la Faculté des Sciences du Sport.

Fait à : .....

Le : ..... / ..... / .....

Signature et cachet du médecin :

---

#### INFORMATION RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

*En remplissant ce document, vous êtes informé que vos données personnelles (Nom, Prénom, date de naissance) sont traitées par l'Université Paris Saclay (Coordonnées : 3 rue Joliot Curie, Bâtiment Breguet, 91190 Gif-sur-Yvette), en tant que responsable de traitement afin de procéder à votre inscription dans une formation STAPS.*

*La base légale du traitement est l'obligation légitime.*

*Les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : Service scolarité de la Faculté des Sciences du Sport. Les données seront conservées pendant toute la durée de votre formation ou jusqu'à retrait de votre consentement.*

*Conformément aux dispositions légales en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement et de suppression.*

*Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données externalisé de l'UPS, la société AESATIS via l'adresse mail : [dpd@universite-paris-saclay.fr](mailto:dpd@universite-paris-saclay.fr).*

*Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL*